

N'ouvrez pas à n'importe qui ...

Certains malfaiteurs ne cherchent pas à fracturer les portes mais se les font tout simplement ouvrir... N'ouvrez donc pas à n'importe qui, surtout si vous êtes une femme seule ou une personne âgée.

Et méfiez-vous des uniformes. On ne compte pas les agressions à domicile perpétrées par de faux employés du gaz, de l'électricité ou du téléphone. Exigez qu'on vous glisse une carte professionnelle sous la porte et n'hésitez pas à téléphoner à l'organisme pour vérifier. Dans le doute, n'ouvrez pas !...

Vous êtes victimes d'un cambriolage

Ne cherchez pas à ranger ou à déplacer certains objets.

Laissez les lieux en l'état pour préserver les traces et les indices aux opérations de police technique et scientifique.

Faites rapidement opposition sur les chèquiers, cartes bancaires ou titres volés.

Appelez directement la gendarmerie de votre domicile : **17**

Soyez des voisins vigilants

Les témoignages apportés peuvent se révéler capitaux pour l'identification des auteurs et la découverte des objets dérobés.

N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugeriez suspects en informant votre gendarmerie.

La description des suspects et du véhicule utilisé nous intéressent (immatriculation, couleur, modèle).



Coordonnées de votre gendarmerie :



**GROUPEMENT DE
GENDARMERIE DEPARTEMENTALE
DE L'ESSONNE**



Comment se protéger contre les cambriolages



Prévention et conseils



11 rue Jean Malézieux
91000 EVRY
01.60.79.65.00



Quelques chiffres ...

En France, toutes les 2 minutes 30, un cambriolage est commis.

80% des cambriolages ont lieu en plein jour. 55% entre 14 et 17H.

De trop nombreux cambriolages sont commis sans effraction.

Il y a également 20% des cambriolages la nuit pendant le sommeil des propriétaires.

Soyez prudent car ...

Les beaux jours et les périodes de vacances sont propices aux vols et cambriolages. Pour limiter les risques, les règles de bon sens sont aussi indispensables que les équipements de protection. Rien ni personne n'empêchera des cambrioleurs décidés et bien outillés de s'emparer du bien d'autrui. En matière de prévention, l'essentiel est de faire perdre du temps pour décourager les malfaiteurs occasionnels ou pressés. Aucun dispositif n'est à priori inviolable. En revanche, il est superflu d'aider les malfaiteurs en ne prenant pas quelques précautions indispensables...

Pour prévenir les cambriolages, la GENDARMERIE multiplie ses patrouilles, cependant elle ne peut être présente partout au même instant.



Les bons réflexes ...

Ne cliquez jamais votre porte sans la fermer à clé. N'oubliez pas que plus de la moitié des cambriolages ont lieu en plein jour, de préférence l'après-midi, quand on est parti faire des courses, chercher ses enfants à l'école ou promener son chien...

Refermer les fenêtres durant vos absences et équipez les plus faciles d'accès de barreaux (sous-sol ou sur rue).

Renforcez votre porte d'entrée (serrure 3 points de sûreté, porte blindée ...) et équipez celle-ci d'un judas ou d'un entrebâilleur pour reconnaître votre visiteur.

De même, si vous possédez un système d'alarme, enclenchez-le à chaque fois que vous sortez.



N'utilisez pas « les cachettes » classiques pour ranger vos clés : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, sous le pot de fleurs, etc....

Si vous perdez vos clés, changez les serrures. Il serait imprudent de continuer à utiliser vos doubles. D'autant plus que votre assureur peut refuser de vous rembourser s'il n'y a pas eu effraction...

Les mesures d'anticipation ...

Par mesure de sécurité, prenez des photos de vos objets de valeur (hifi, meubles, tableaux, etc.) et notez le numéro de série quand il existe. Ces informations faciliteront le remboursement par l'assureur en cas de vol ainsi que le travail des forces de l'ordre.

Rangez tout ce qui pourrait tenter un cambrioleur : chéquier, carte de crédit (et code confidentiel), bijoux

Pendant votre absence ...

Pendant vos vacances, prévenez un voisin pour qu'il ramasse votre courrier : les boîtes aux lettres encombrées sont à éviter.

Vous pouvez utiliser des programmateurs électriques pour allumer régulièrement des appareils électriques (lampes, radio, etc.) et éclairer votre jardin de détecteurs de présence.

Veillez à ce que la végétation ne soit pas trop haute et ne cache ni portes ni fenêtres.

Si vous vous absentez pendant les mois de juillet ou août, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre brigade de gendarmerie.